

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA SANTE,
DIRECTION DE LA SANTE ET DE LA POPULATION
DE LA WILAYA DE BORDJ BOU ARRERIDJ

AVIS D'ATTRIBUTION PROVISOIRE

Conformément aux dispositions de l'article 65 et l'article 82 du décret présidentiel n°15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics, et des délégations de services publics.

La direction de la santé et de la population de la wilaya de Bordj Bou Arreridj Numéro d'identification fiscale (N.I.F- D.S.P de Bordj Bou Arreridj : 099734019001035

, Informe les soumissionnaires ayant participé dans le cadre de l'opération objet de l'avis d'appel d'offre national avec exigence de capacités minimales paru dans les journaux

ELNASR LE : 24/08/2026 et le BOMOP portant :

Acquisition d'équipements médicaux au profit des établissements de santé et les unités d'exploration et de suivi.

Lot n° 01 : acquisition d'équipement de fibroscopie bronchique.

Lot n°02 : acquisition d'une table de chirurgie.

Lot n° 03 : acquisition de fauteuils dentaires.

Lot n°04 : acquisition d'équipements de laboratoire.

Qu'a l'issue d'analyses des offres, le marché attribué à titre provisoire comme suit ci-dessous :

Intitulé et N° du Lot	Attributaire	Délai d'exécution	Note technique 70	Montant corrigé
Lot n° 01 : acquisition d'équipement de fibroscopie bronchique.	SARL EL MORDJANE NIF 000219008487641	10 jours	65 points	10 412 500.00
Lot n°02 : acquisition d'une table de chirurgie.	SARL MEDICAL EQUIPEMENT NIF 001215004858078	09 jours	63.88 points	8 541 820.00
Lot n° 03 : acquisition de fauteuils dentaires.	SARL GEET NIF 000616097361491	08 jours	64.44 points	3 794 910.00
Lot n°04 : acquisition d'équipements de laboratoire.	SARL BIOREFLEX NIF 001115004840412	10 jours	63 points	2 290 131.20

Les candidats et soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs candidature, offre technique et financière, peuvent se rapprocher de la direction de la santé et de la population de la wilaya de Bordj Bou Arreridj dans un délai de trois (03) jours à compter du premier jour de la publication de cette annonce.

Comme ils peuvent introduire leurs recours dans les dix (10) jours à compter du premier affichage de cet avis d'attribution provisoire auprès de la commission des marchés de la wilaya.